

N°41

N°ISSN:1264-9783  
N°CPPAP: 0118 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier  
Imprimé par nos soins  
Trimestriel - Prix: 1€

## FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: SNUIPP= 03 24 37 65 74

SNES = 03 24 57 30 39

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

**P**

PRESE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 30 Septembre 2015

Routage 206

dispensé de timbrage.

Charleville-Mézières CTC

### Édito

## Rentrée sociale mouvementée !

Alors que les sujets d'inquiétude se multiplient (situation dramatique des migrants, avenir incertain de l'Europe entre crise économique, sociale et politique, persistance, en France, d'orientations libérales qui ne cessent de remettre en cause les droits et creusent toujours plus les inégalités, dégradant les emplois, les salaires, les conditions de travail, la protection sociale, les services publics,...), le gouvernement et le Président de la République maintiennent le cap, cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, poursuivant une politique qui porte atteinte à notre modèle social fondé sur l'égalité, la justice et la solidarité, qui fragilise chaque jour davantage les services publics, tant au niveau de leurs missions que de leurs moyens. A cet égard, l'intersyndicale Fonction Publique (CGT, FSU, Solidaires et FAFP) organise, dans la période du 21 septembre au 3 octobre, une votation des agents des trois versants de la Fonction Publique (cf. consultation p.6) pour exprimer l'urgence de mesures pour l'emploi et pour la revalorisation des salaires. La réussite de la votation est une condition pour peser notamment sur la fin du gel du point d'indice dans la Fonction Publique. L'intersyndicale remettra à la Ministre les résultats de cette consultation lors de la journée d'action interprofessionnelle du **jeudi 8 octobre** prochain, journée où .../...

### SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
Le point de vue de l'École Émancipée Ardennes sur le PPCR.....	p.2-3
PPCR* : la FSU signera le protocole d'accord.....	p.3
Radioscopie d'une réforme.....	p.4-5
Jeudi 17 septembre: tous en grève contre la réforme du collègue.....	p.5
Salaire, Emploi, Service Public: Exprimez vous!.....	p.6
Réforme territoriale de l'État appliquée au système éducatif.....	p.7
Nouveaux programmes en EPS: déni de démocratie et ambitions au rabais!.....	p.7
Les rendez-vous de STOP TAFTA08..	p.8
Non titulaires: mobilisation nationale le jeudi 15 octobre à Paris.....	p.8
Refondation de la République: Refondation l'éducation prioritaire.....	p.9
Contacts.....	p.10

elle appelle les agents de la Fonction Publique à se mobiliser fortement avec les salariés du secteur privé pour obtenir du gouvernement des réponses notamment sur les questions de salaires, d'emploi, de conditions de travail et de protection sociale mais aussi pour que les services publics

soient confortés et améliorés.

Dans un tel contexte où les inégalités se creusent, où la précarité se développe, où la confiance en la possibilité de changer le cours des choses s'amenuise, où les forces réactionnaires progressent, expri-

mons-nous, nombreux, mobilisons-nous, nombreux, pour dire stop à ces politiques libérales, pour revendiquer d'autres choix, pour faire entendre que des alternatives sont possibles !

**Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU**

# *Le point de vue de l'École Émancipée Ardennes sur le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations*



Le ministère de la fonction publique propose à la signature des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires un protocole d'accord. Ce protocole concerne l'ensemble de la fonction publique, tous ses ministères et donc l'Éducation Nationale. Depuis les accords de Bercy, pour que ce type de protocole soit appliqué, il faut qu'il soit approuvé par une majorité d'organisations syndicales.

Si cet accord est voté, des discussions seront ouvertes ministère par ministère afin d'harmoniser les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations<sup>1</sup>. Si cet accord n'est pas majoritairement voté, les mesures ne s'appliqueront pas.

La FSU a participé à la rédaction de ce protocole en travaillant à ce que ses mandats et revendications y soient intégrés. La fédération s'est positionnée pour sa signature lors de son Conseil Délibératif National des 15 et 16 septembre.

Ce projet de protocole est né de la plume d'un gouvernement adepte de l'austérité budgétaire. Son premier objectif est celui de répondre à l'exigence néolibérale de la réduction du budget de fonctionnement de l'État et du nombre de fonctionnaires.

Quelles sont les mesures sala-

riaux contenues dans ce protocole ?

Intégrer les indemnités dans le salaire peut, au premier regard, être alléchante ; cela va d'ailleurs dans le sens des mandats de la FSU. Dans la réalité cette intégration se fera sur la base de la plus faible indemnité ; pour le 1er degré, c'est l'ISAE. Ces 400 euros bruts se transformeront en 9 points d'indice soit 30 euros par mois. Cette mesure, ridiculement faible, a le seul avantage d'intégrer ces 9 points dans le salaire et donc d'être pris en compte dans le calcul de la pension.

Reconstruire les grilles indiciaires peut également paraître intéressant. Dans la réalité cette reconstruction ne permettra pas de rattraper le retard cumulé de perte de pouvoir d'achat (aucune catégorie ne dépasse les 5% de gain !). Selon la ministre de la fonction publique, chaque fonctionnaire doit avoir l'assurance que sa carrière se déroule sur au moins deux grades dans toutes les catégories, oui mais... dans la réalité, cette mesure est conditionnée à la création d'un 3ème grade : le « GRAF ». Ce « GRAF » ne serait pas accessible à toutes et tous mais seulement aux plus méritants ; à celles ou ceux qui ont « fait la preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle ». C'est un nouvel instrument de division de

la profession auquel nous nous opposons.

Les réformes successives des retraites de N.Sarkozy à F.Hollande ont, à la fois, augmenté la durée de cotisation et l'âge légal de départ à la retraite. À partir de 2018, l'âge légal pour partir à la retraite sera de 62 ans et il faudra avoir cotisé 43 ans (pour les personnels nés après 1973) pour profiter de sa pension sans décote...

Ce protocole a donc pour objectif d'harmoniser la durée des carrières avec les grilles. Avec cette reconstruction, les principaux gains se feraient sur les derniers échelons, or beaucoup de nos collègues ne pourront pas attendre de partir à la retraite à près de 70 ans... La date d'entrée dans la fonction publique a reculé ; le niveau de recrutement augmentant par exemple pour les enseignants (Bac +5) ; elle se fait en moyenne à 25 ans. Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faudra donc pour une grande majorité de personnels enseignants travailler jusqu'au moins 68 ans ! Autant dire impossible et le ministère le sait.

Avec ce protocole, il table sur des départs à la retraite de manière anticipée, sans aller jusqu'au bout des grilles et donc avec décote...

De nouveaux rythmes de passage d'échelon avec une .../...

cadence unique d'avancement.

Pour les enseignants qui ont trois rythmes d'avancement, ces discussions sont renvoyées à plus tard...

Un calendrier de mise en application qui interroge

Sur beaucoup de sujets, le ministère remet les discussions au lendemain de la signature du protocole... Les mesures proposées pourraient être mises en application dès 2016 pour les catégories C. Pour les autres catégories (A et B), le calendrier s'étend jusqu'en 2020... après les élections présidentielles de 2017 : c'est inacceptable, des mesures d'urgence sont à prendre dès maintenant pour stopper les pertes de pouvoir d'achat.

Un chantage inacceptable et une méthode autoritaire

La valeur du point d'indice (4,63€) est gelée depuis 2010. Ce protocole n'envisage pas son dégel et renvoie les discussions à janvier 2016. Depuis 5 ans, les pertes de rémunérations ont été considérables pour les personnels et les mesures de ce protocole ne permettront pas de les rattraper.

De plus, seules les organisations syndicales signataires de cet accord seront conviées à mettre application ce protocole ; les autres seront exclues du comité de suivi.

Les personnels ont besoin d'une augmentation générale et uniforme des salaires : avec une augmenta-

tion urgente de la valeur du point d'indice et de 50 points d'indice pour toutes et tous.

Le contenu, les propositions et le calendrier de ce protocole ne sont pas à la hauteur des besoins. De plus, une grande partie des mesures proposées sont soumises à des discussions ultérieures.

Parce qu'il juge les mesures salariales insuffisantes et la part belle faite au mérite, avec la création d'un 3ème grade, inacceptable, le groupe École Émancipée des Ardennes n'était pas favorable à la signature de ce protocole par la FSU.

**Anne du Souich, pour l'École Émancipée**



## PPCR\* : la FSU signera le protocole d'accord



Réunie en Conseil Délibératif Fédéral National les mardi 15 et mercredi 16 septembre derniers, après la consultation des personnels organisée par plusieurs de ses syndicats, après de nombreux échanges et débats internes, la FSU a finalement décidé (pour : 88, contre : 36, abstention : 1, refus de vote : 21) de signer le protocole d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations soumis à la signature des organisations syndicales (qui ont jusqu'à fin septembre pour donner leur réponse).

Engagée avec détermination dès le printemps 2014 dans ces négociations, avec la volonté d'obtenir des avancées, tout au long d'un processus qui aura duré plus d'un an, la FSU a défendu avec ténacité les attentes de tous les personnels (reconstruction de la grille, nécessité d'un rendez-vous salarial -obtenu pour le début de l'année 2016- avec

dégel du point d'indice, exigence de mesures qui s'adressent à tous les agents, y compris les contractuels... ). En décidant de signer ce protocole d'accord, la FSU ne donne pas pour autant un blanc-seing au gouvernement, au contraire, si elle acte des avancées (le principe d'une carrière complète pour tous sur deux grades, par exemple), elle entend bien continuer à participer aux discussions lors des déclinaisons dans chaque versant de la fonction publique, dans chaque ministère, à peser sur le cours des négociations, bien consciente que cet accord n'est pas une réponse suffisante et satisfaisante pour régler la question salariale dans la Fonction Publique. A cet égard, la revalorisation (modeste...) des grilles indiciaires dans un calendrier relativement lointain et étalé (entre 2017 et 2020...) diffère sa mise en œuvre immédiate et peut rendre son effectivité plus incertaine voire aléatoire... Par ailleurs, le cadre budgétaire contraint peut aussi générer des questionnements

tout à fait légitimes sur la concrétisation réelle de ces mesures et même sur la volonté réelle du gouvernement...

La FSU fera cependant en sorte que les personnels en soient bénéficiaires et continuera à œuvrer pour forcer le gouvernement à aller plus loin, notamment sur le dégel du point d'indice.

Création des emplois nécessaires, revalorisation des salaires, renforcement des missions des agents, amélioration de leurs conditions de travail, réforme, territoriale, budget 2016,..., c'est pour porter toutes ces revendications que la FSU invite tous les personnels à se saisir massivement de la votation pour les salaires, l'emploi et les services publics (cf. p.6) et à se mobiliser lors de la nouvelle journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre prochain.

**Karine Fuselier, co-secrétaire départementale de la FSU Ardennes, Unité et Action**

*\*Protocole d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations*

# Radioscopie d'une réforme

SNEP

Benoît Hubert secrétaire général du SNEP a participé aux discussions sur la réforme du collège dans la délégation de la FSU.

Entretien.

Quel impact aura la réforme collège sur le quotidien d'un collègue? Le regard syndical n'est-il pas surtout idéologique?

Cette idée que nous n'aurions qu'une vision purement idéologique et chargée de corporatisme, que nous serions porteurs d'immobilisme tandis que les réformistes voudraient changer l'école ne visent qu'à décrédibiliser l'opposition à cette réforme. Nous, nous ferions donc de la politique ....alors que le politique, lui - le ministère -, ne ferait que de la pédagogie pour la réussite de tous les élèves ... C'est oublier un peu vite que nous avons demandé l'ouverture d'un chantier sur le collège dès l'été 2012 dans le cadre de la « refondation de l'école ». Notre opposition est fondée sur l'objectif de réussite de tous les élèves et la lutte contre les inégalités. La réforme telle qu'elle est construite va, de notre point de vue, augmenter les inégalités au lieu de les combattre. L'autonomie va diversifier les parcours des élèves au sein

et entre les établissements au détriment d'une culture commune ; la réduction du temps disciplinaire, liés aux fameux EPI financés par les horaires des disciplines, va nuire aux élèves qui n'ont que l'École pour apprendre et ont besoin de plus temps de confrontation aux savoirs. Les nécessaires débats de fond n'ont jamais pu être menés et, là, il s'agit pour le coup, de postures idéologiques de la part de l'administration et de certaines forces syndicales et « pédagogiques ». Il faut également évoquer le risque de voir les dotations d'établissement diminuer, le casse-tête des emplois du

temps et la surcharge de travail inhérente à la mise en œuvre des différents dispositifs.

L'interdisciplinarité n'est-elle pas un moyen de faire mieux réussir les élèves? Pourquoi le SNEP émet-il des réserves?

L'interdisciplinarité est présentée par le ministère comme LA solution aux problèmes du système scolaire. C'est là que le bât blesse. D'autant plus que sa mise en œuvre dans le cadre de la réforme des collèges se fera au détriment des horaires disciplinaires. Le SNEP ne veut pas jouer l'interdisciplinaire contre le disciplinaire. Oui, des expérimentations interdisciplinaires mobilisent des équipes pédagogiques et suscitent l'intérêt des élèves mais pour généraliser l'interdisciplinarité, il y a des conditions à réunir.

L'interdisciplinarité nécessite des repères et des connaissances stabi-



lisés dans les disciplines dont les horaires seront demain amputés pour mettre en place AP et EPI. Or les recherches sont assez claires, Elisabeth Bauthier indique par exemple : « Ce que nous avons observé, depuis quelques années, c'est que les meilleurs élèves tirent un avantage supplémentaire de ce genre de dispositif. Les entrées par thème favorisent les élèves qui savent construire un texte ou une réflexion en cherchant dans différents domaines. Ils naviguent entre les savoirs. C'est une tâche sophistiquée qui laisse les plus faibles sur le

bord de la route. Avec la généralisation de telles méthodes les écarts vont se creuser. » Si l'objectif est la démocratisation, c'est mal parti.

Les derniers rapports sur l'inégalité confirment la ségrégation de l'école française. Comment changer les lignes de ce point de vue?

La mixité sociale dans et entre les établissements est un des moyens de lutte contre les ségrégations scolaires ainsi que la prise en compte réelle des élèves en difficulté. Or, sur ces deux aspects, la réforme du collège n'apporte aucune réponse. D'une part, a contrario de ce qui peut être dit et de l'objectif affiché, elle n'empêchera pas la constitution de « classes filiarisées » par le jeu des EPI. D'autre part et paradoxalement, elle ne s'attaque pas frontalement à la question de la carte scolaire. Pour le ministère, l'enseignement actuel au collège est rétrograde. La Ministre veut faire croire que c'est uniquement par le changement des pratiques pédagogiques que viendra le salut... Dans des classes aux effectifs qui ne cessent de progresser, une façon managériale de piloter le système, une formation continue en déshérence, une carte scolaire souple...on voit très vite la limite de l'exercice... Les EPI ont bien du mal à cacher les méfaits d'une politique d'austérité assumée !

Quelles conséquences et risques pour l'EPS ?

Ils ne sont pas différents de ceux des autres disciplines. Cependant, dans un contexte qui rend l'enseignement plus superficiel, met les savoirs au second plan au profit de compétences transversales ou « d'éducation à », nous courrons le risque, supplémentaire, d'asseoir un peu plus l'EPS dans un rôle contributif à une éducation générale, gommant son apport .../...

spécifique. Face à la nécessité de construire coûte que coûte des enseignements interdisciplinaires, la tentation sera forte (pour répondre à l'injonction) de s'inscrire dans des dispositifs où la mise en jeu du corps en EPS ne visera qu'à mettre en lu-

mière d'autres apprentissages nous éloignant un peu plus du cœur des apprentissages dans les APSA. En lien avec la réforme, il reste un enjeu déterminant pour l'avenir qui est celui des programmes disciplinaires dont on connaîtra très prochaine-

ment la nouvelle écriture.

**Propos recueillis par :**  
**Bruno Cremonesi, secrétaire national du SNEP, pour le bulletin national du SNEP**

# Jeudi 17 septembre : tous en grève contre la réforme du collège !



Ce jour de grève nationale a vu la mobilisation, dans notre région, d'une intersyndicale dont le Snes-Fsu et le Snep-Fsu font partie. A cette occasion nos organisations ont participé à un rassemblement et une manifestation qui se sont tenus à Reims.

Il est vrai que les motifs pour agir ne manquent pas. La réforme du collège pose à tous ceux qui se penchent un peu attentivement sur son texte de nombreuses questions. Que vont devenir les sections bilingues ? les langues anciennes ? les sections « euro » ? Comment organiser l'enseignement des sciences en 6e, mettre en place l'AP et ce sur les horaires d'enseignement des disciplines ? À quoi vont ressembler les fameux EPI dont on sait si peu de choses ? Comment va-t-on distribuer le volant horaire supplémentaire de 2h45 par classe etc....Et tout cela sans créer une foire d'empoigne entre les collègues ? Mission, impossible... A moins que chacun ne se plie au Diktat du conseil pédagogique comme le prévoyait le décret...

Bref, les collègues ardennais, inquiets face à cette usine à gaz qui menace de leur exploser au visage, se sont organisés et ont rejoint la manifestation rémoise pour s'opposer à la réforme telle qu'elle est proposée. Certes le temps n'est pas très propice à la balade, certes les rangs ne sont pas très denses, mais la volonté de dénoncer les errements d'une réforme mal ficelée compense tout cela. Au Rectorat, la

petite troupe (200/250 selon une dirigeante syndicale ardennaise, 100 selon l'Union de Reims, moins certainement selon la police) a recouvert la façade du Rectorat de messages dénonçant la réforme et rappelant nos revendications. L'aus-tère statue de Colbert, cerbère rectoral, s'est vue draper d'une banderole sur laquelle s'étalait un « On dit non ! » majuscule. Une délégation a été reçue par la toute nouvelle rectrice.

Dans les rangs des manifestants on s'interroge sur l'accueil qu'elle fait à nos représentants. Le matin même chacun a reçu sur sa messagerie professionnelle un message de la rectrice affirmant qu'elle poursuivrait le travail entrepris par M. Cabourdin. Cela ne déclenche pas l'enthousiasme des participants...

Les conversations vont bon train. Un groupe de professeurs d'allemand par ici expliquant : « La ministre a beau jeu de dire que les bilingues ne sont pas supprimés s'il y a de l'allemand en primaire. Sauf que l'enseignement de l'allemand n'est plus reconduit dans les écoles, alors, de fait, plus de bilingues au collège ». Et on s'imagine déjà la reprise des moyens et les incidences sur les postes. Un groupe de professeurs de lettres classiques par là qui s'interroge : « Les collègues de latin ne font pas grève dans cet établissement ? Ils s'en fichent que cet enseignement disparaisse chez eux ? » Etonnement, déception...

Beaucoup d'incompréhension

devant le peu de mobilisation des collègues, pas mal d'appréhension aussi et de malaise parmi les collègues. Les enjeux sont clairement ressentis comme importants. Chaque professeur voit, au jour le jour, parmi les élèves de ses classes des enfants en difficulté pour lesquels le système actuel n'offre pas de solution et qui sont en échec scolaire. C'est une souffrance pour ces jeunes et pour ceux qui les encadrent et les soutiennent au quotidien. Alors quelle déception, quel sentiment d'abandon lorsqu'on nous annonce un remède miracle avec quelques EPI et une aide personnalisée au rabais. Le collège vaut mieux que cela, les collègues veulent mieux que cela, les élèves, tous les élèves méritent mieux que cela. Voilà pourquoi, même si beaucoup d'entre nous semblent désabusés et renoncent à l'action, il faut continuer à dire un grand NON à la réforme du collège qu'on nous propose.

Parapluies remballés, drapeaux enroulés, retour aux voitures pour rentrer dans nos Ardennes. Demain c'est le retour dans les établissements où on continuera à discuter, à informer pour faire connaître notre position en attendant les suites de la grève avec, le 10 octobre, une manifestation nationale\* à Paris pour encore une fois dire : « Non à cette réforme ! »

\* Un bus sera affrété au départ (8h30/9h) de Charleville-Mézières

**Laetitia Messaoudi-Nobel,**  
**secrétaire adjointe du**  
**SNES-FSU Ardennes**



# SALAIRES EMPLOI SERVICE PUBLIC

## Exprimez-vous !

Depuis de trop longues années, la situation de la Fonction publique se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs.

Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice.

Les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir.

Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent.

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

### Il est urgent d'opérer d'autres choix !

Pour y contribuer, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont décidé d'organiser une grande consultation démocratique des personnels de la Fonction publique du 21 septembre au 3 octobre 2015.

Cette consultation vise à permettre l'expression la plus large possible des agents de la Fonction publique afin de donner plus de poids à l'expression des revendications auprès du gouvernement.

Nous vous invitons donc à prendre quelques instants pour répondre à ces questions.

*Notre force, c'est le nombre. Exprimez-vous !*

1. Le gouvernement considère que le gel du point d'indice est un effort que les agents de la Fonction publique doivent consentir pour le redressement de la situation économique du pays.

Pensez-vous au contraire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter les salaires, ce qui passe notamment par une augmentation de la valeur du point d'indice ?

Oui  Non

2. Dans votre service ou établissement, les emplois sont-ils en nombre suffisants pour assurer les missions de service public ?

Oui  Non

3. Etes-vous pour un nouveau plan de titularisation et des mesures fortes pour empêcher la reconstitution de la précarité ?

Oui  Non

4. Les réformes en cours (réforme territoriale, Santé, réforme de l'État...) vous semblent-elles susceptibles :

- d'améliorer le service rendu aux usagers ?

Oui  Non

- d'améliorer les conditions de travail des personnels ?

Oui  Non

Grade : ..... Etablissement : .....

..... Département : .....

**A remettre à un militant de votre connaissance. Merci pour votre participation !**

# Réforme territoriale de l'État appliquée au système éducatif

Au MEN, les structures d'organisation administrative – Directions académiques et académies-, sont toutes maintenues dans leurs limites géographiques actuelles. Cependant, là où plusieurs académies sont présentes dans une même région, l'un des recteurs exercera la fonction nouvelle de recteur de région académique. Il sera l'interlocuteur unique du président du conseil régional et du préfet de région et présidera un comité régional académique et le conseil régional académique. Les recteurs de région académique des neuf régions fusionnées seront ceux des académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris. Leur rôle reste cependant flou et reste à préciser : seront ils de « super-recteurs » ou des coordonnateurs ?

Pour l'enseignement agricole et contrairement au MEN, son organisation s'est calée sur les délimitations des nouvelles régions. Chacune des 7 nouvelles régions ne disposera que d'une seule autorité académique -le DRAAF- assisté d'un seul service régional formation et développement sis sur le site de la ville siège des recteurs de région académique. La proximité avec les établissements serait assurée par le maintien d'interlocuteurs représentant les chefs de service SRFD sur chacun des sites actuelles des DRAAF !

Ces structurations différentes appliquées au système éducatif selon les tutelles ministérielles interpellent alors même que chaque composante appartient au service public d'éducation ainsi qu'à la même mission interministérielle « enseignement scolaire » ! Cette régionalisation de l'Enseignement Agricole ne préfigure t-elle pas une future décentralisation au région de la formation professionnelle sous statut scolaire ? Ne serait ce pas une nouvelle étape avant le transfert global du système éducatif aux régions ?

**Serge Pagnier, CDFD FSU Ardennes,  
Unité et Action**

## Nouveaux programme en EPS : Déni de démocratie et ambitions au rabais !

Les nouveaux programmes viennent d'être dévoilés, et ceux concernant l'EPS promettent encore d'apporter aux enseignants de cette discipline leur lot de désolation et de colère.

Les résultats de la consultation mise en place par le ministère ont pourtant révélé (ou plutôt confirmé...) qu'une grande majorité des enseignants se sont exprimés pour une meilleure lisibilité des programmes, des repères de progressivité et une précision sur les acquisitions visées dans les Activités Physiques Sportives et Artistiques. Aucune de ces demandes n'a été satisfaite et la réécriture proposée se révèle plus généraliste encore que la précédente.

C'est un véritable déni de démocratie, une négation du travail des professionnels convoqués l'an passé par le Conseil Supérieur des Programmes.

Celui-ci avait laissé espérer des améliorations suite au travail de longue haleine entrepris par le SNEP-

FSU qui avait obtenu la présence reconnue de savoirs et compétences visés par l'EPS dans les fondamentaux du socle. La profession attendait avec impatience les nouveaux programmes dans lesquels elle espérait se retrouver davantage.

Toute cette réflexion s'est vue balayée d'un revers de main, et c'est ce que la profession a rejeté pendant toutes ces années, à savoir une organisation de l'EPS autour de 4 compétences, qui revient sous une autre forme. Et nous voilà donc à nouveau avec une « commande » qui voudrait que l'on se contente de développer les mêmes compétences au travers d'activités physique pourtant bien différentes. A titre d'exemple, le handball, la lutte ou le badminton se retrouvent à nouveau dans le même champ d'apprentissages, laissant de côté les spécificités de ces activités.

Pour faire court, ces nouveaux programmes sont creux et ne présentent que de vagues généralités qui destinent l'EPS à se retrouver noyée

comme un vulgaire outil au service des autres disciplines, qui ont elles aussi du souci à se faire tant l'interdisciplinarité nous est présentée (imposée!) comme la panacée.

Le supplice ne s'arrête pas là : un projet du ministère prévoirait que l'EPS ne soit plus évaluée au DNB, mais reste cantonnée à des validations du socle. Rien que ça !

Réflexion sur les programmes balayée d'un revers de main, nouveaux programmes au ras des pâquerettes, projet visant à écarter l'EPS du DNB, décret sur la réforme publié le lendemain même d'une forte mobilisation qui montrait le rejet de cette réforme en l'état, paroles inappropriées d'un certain ministre de l'économie à l'égard des fonctionnaires...tout cela fait beaucoup de pilules à avaler, mais il ne faudrait pas que cela nous assomme...Alors les copains, prêts à bouger ?

**Arnaud Lambert,  
secrétaire départemental  
du SNEP-FSU**

# Les rendez-vous **STOP TAFTA 08**



## **Jeudi 1er octobre : le crayon géant Stop TAFTA vient à votre rencontre à Charleville**

Dans le cadre de son tour estival, l'alliance européenne STOP TTIP (ou TAFTA) fera diverses étapes à travers la France métropolitaine et passera par Charleville le 1er octobre, accompagnée de son crayon gonflable de 4 m. Son objectif est la sensibilisation aux impacts des accords de commerce et d'investissement transatlantiques (TAFTA, CETA, etc.) et la collecte de signatures pour l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE). Cette dernière a atteint aujourd'hui 2,6 millions de signataires et s'approche chaque jour davantage de sa cible des 3 millions d'ici le 6 octobre, date de clôture officielle.

Le premier point de rencontre avec le crayon se situera le matin à l'entrée du marché place Nevers. Le crayon se déplacera ensuite pour se rendre au restaurant administratif pendant la pause méridienne. Il terminera sa tournée place Ducale l'après-midi.

### **10 au 17 octobre : semaine de mobilisation internationale à Bruxelles**

**15 octobre : action d'encerclement du sommet Européen pour demander une autre Europe, sans austerité et sans traités de libre échange.**

**16 octobre : contre-sommet européen avec beaucoup d'événements d'information**

**17 octobre : grande manifestation européenne**

**Anne du Souich, pour le CDFD de la FSU Ardennes**



## **NON TITULAIRES :** *Mobilisation Nationale le jeudi 15 octobre à Paris*

La FSU organise une journée nationale d'action fédérale spéciale non titulaires le jeudi 15 octobre prochain. Des délégations seront reçues par les Ministères et seront composées d'élus CCP de différentes académies ainsi que de responsables de secteurs et sections non titulaires accompagnés de militants.

L'enjeu est important et concerne, entre autres, la Loi Sauvadet car après plusieurs années d'inertie, et sous la pression syndicale, le gouvernement a finalement déclaré l'urgence sur le projet de loi en décidant un examen à l'Assemblée nationale dès octobre et doit donc déposer un amendement pour prolonger de deux ans le dispositif des recrutements réservés.

A notre connaissance, ce texte permettra d'organiser deux sessions supplémentaires et donnera à plus de candidats la possibilité de se présenter au concours sous réserve toutefois que les contractuels occupent bien un emploi permanent au

31 mars 2013 et qu'ils aient 4 ans d'ancienneté, dont 2 avant le 31 mars 2013. Cependant ce texte ne résoudra en rien les causes d'exclusion que la FSU a déjà dénoncées, comme les contrats à temps incomplet, les emplois occasionnels, les emplois saisonniers, etc...

La FSU porte comme mandat d'investir le projet de loi déontologie pour faire corriger les injustices et obtenir un vrai plan de titularisation, revendiquer le droit au réemploi, le droit à la rémunération sur la base d'un contrat de travail à temps plein, le droit à une véritable formation, le droit à des conditions permettant que les contrats en emplois aidés facilitent des parcours d'insertion, etc... Il s'agit aussi de bien démontrer la représentativité de la FSU parmi les agents non-titulaires de la fonction publique.

Les adhérents peuvent se libérer et rejoindre l'action du 15 octobre en déposant au plus vite une ASA (Autorisation spéciale d'absence pour réunion syndicale) :

- A [nadine.krantz@snes.edu](mailto:nadine.krantz@snes.edu) pour les contractuels enseignants, d'éducation et d'orientation

- A [augustin.cluzel@snes.edu](mailto:augustin.cluzel@snes.edu) pour les AED et AESH

en précisant dans la demande vos nom, prénom, qualité, prise du repas de midi.

Le SNES adressera des fiches de frais pour obtenir le remboursement des frais de transport.

**Lieu du RDV :** centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne à partir de 9H30

**Adresse :** 157 avenue Jean Lolive PANTIN

**Métro :** Eglise de Pantin (ligne 5), RER E, station Pantin

**Plan d'accès :**  
<http://www.cig929394.fr/public/accueil/venir-au-cig>

Venez nombreux nous rejoindre pour défendre vos intérêts!

**Nadine Krantz, responsable nationale du secteur des non titulaires au SNES-FSU**

# « Refondation de l'école de la République », refondation l'éducation prioritaire - leurs concrétisations dans les écoles - Rentrée 2015.



Dans telle circonscription, l'IEN ignore les nouvelles mesures rentrant en vigueur en cette rentrée concernant les décharges d'APC des directeurs. Dans une autre, ce sont les nouvelles modalités de la seconde journée de pré-rentrée. Les cadres en oublieraient-ils donc de s'imprégner de la circulaire de rentrée (publiée au printemps) ?

En REP +, l'allègement du temps devant élèves se traduit en grande partie par une série de réunions de travail de groupe sur un thème, piloté par l'IEN, pour lequel est exigée la rédaction d'un compte-rendu des travaux. Si le SNUipp a toujours revendiqué plus de temps de concertation, l'administration en use, elle, pour intensifier la charge de travail et, toujours plus, contrôler les enseignants. Ici l'allègement se transforme en un nombre d'heures équivalent quand là, ce sont des journées de 6 heures qui n'existent plus et dont les heures supplémentaires ne seront pas forcément rattrapées. Dans tel REP+ les remplaçants assurant l'allègement du temps devant élève en bénéficient alors que dans l'autre, non.

Partout, les directeurs sont sur la brèche. Dans une circonscription, une réunion des directeurs REP + a été convoquée dès le lundi matin de la pré-rentrée. Dans une autre circonscription, une réunion des directeurs a été organisée le mercredi après-midi de la première semaine. Leurs témoignages spontanés af-

fluent en nombre à la section. La hiérarchie devient folle. Alors que l'objectif affiché est de faire des directeurs de véritables chefs d'équipes avec le fol espoir de les « élever » au grade de chefs d'établissement, les IEN ne trouvent rien d'autre que de les exfiltrer des écoles aux moments des réunions des équipes ou d'intense activité. Cela prouve que, dans le rôle de directeur, seul compte au final la mission de relais de l'administration dans la transmission des consignes et instructions. L'administration ne fonctionne plus que sur un mode organisationnel purement formel du type « commande-contrôle ». Les velléités du « chantier-métier » sur la simplification des tâches administratives des directeurs sont ouvertement piétinées.

Ce ne sont là que quelques exemples des conséquences des multiples réformes principalement organisationnelles qui aboutissent à une désorganisation, à une dérégulation générale des cadres de travail dont les collègues sortent lessivés.

Les projets de nouveaux programmes publiés l'année passée lors de la consultation ont percé dans la presse nationale. « Traverser l'eau en équilibre horizontal par immersion prolongée de la tête » dans un « milieu aquatique profond standardisé » a eu un grand succès. A lire la ré-écriture dans la version définitive.

L'usage immodéré de la novlangue pédago des futurs programmes, du nouveau socle et de leurs corollaires, les usines à case

des livrets de compétences, ne sont pas la panacée d'une pédagogie scolaire qui peine à mettre à l'étude et à former une partie de la jeunesse. Il ne crée que l'illusion d'un pseudo suivi individuel qu'il est très difficile de mettre en œuvre dans les classes où les taux d'encadrement sont les plus faibles ou presque de l'OCDE, souvent à plusieurs niveaux, dans l'enseignement primaire, ou quand un certifié peut suivre jusqu'à 180 élèves (6 classes x 3 heures x 30 élèves) au collège voire plus encore au lycée.

La « refondation » revendiquée est une usurpation politique. Il est flagrant que toutes les mesures conçues et mises en œuvre - rythmes, éducation prioritaire, programmes, organisation des cycles, « réforme » du collège - ne sont que des aménagements du système scolaire qui ne refondent pas les bases de 1989 mais qui risquent de déstabiliser un peu plus l'édifice en multipliant le montage d'usines à gaz sur des fondations, qui ont tendance à s'enfoncer sous leur poids, dans le terrain d'une société toujours plus instable car inégalitaire.

Sans parler de l'idéologie des benêts qui n'ont dans la bouche que « statut des directeurs » et « autonomie des établissements » qui me rappelle furieusement celle de ceux qui n'ont dans leur vocabulaire que « baisse des charges sociales » et « politique de l'offre ». Ce n'est pas un hasard. Seules les technos du ministère de l'Éducation nationale sont capables de rivaliser avec le scientisme des économistes orthodoxes « main stream ».

**Jérôme Clad,**  
secrétaire départemental  
du SNUIPP-FSU



Avec la FSU,  
pour le Service Public !



**COMPLEMENTS**  
**D'INFORMATIONS SUR**  
**LES SITES SUIVANTS:**

Site de la FSU 08  
[www.sd08.fsu.fr](http://www.sd08.fsu.fr)



Site du SNUIPP  
[www.snu08.free.fr](http://www.snu08.free.fr)



Site du SNES  
[www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)



Site du SNEP  
[www.snefsu-reims.net](http://www.snefsu-reims.net)



Site du SNETAP  
[www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)



Site du SNU Pôle Emploi  
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



Éducation non contractuelle - Crédit photo : Thais2008 - Juin 2011



**NOUVEAU**  
Une assurance  
dédiée aux  
associations

**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

**N° Indigo 0 820 047 047**  
0,12€ TTC/MN

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264

Si vous désirez nous contacter et/ou  
participer à l'animation de la vie syndicale  
départementale, écrivez :

- Par mail à [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)
- Par courrier au  
48 Rue Victor Hugo  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone  
au 03 24 37 65 74 / 03 24 57 30 39 ( de préférence le  
mercredi après-midi)